



Mission pour les
initiatives transverses
et interdisciplinaires

« Osez l'Interdisciplinarité ! »

AAP 2023

Vous êtes chercheur ou chercheuse titulaire au CNRS depuis au moins 8 ans et vous souhaitez réorienter vos recherches vers un projet interdisciplinaire résolument novateur que vous ne pouvez pas amorcer sans un soutien spécifique.

Le CNRS lance, à travers la Mission pour les initiatives transverses et interdisciplinaires (MITI), l'appel à mobilité individuelle thématique « **Osez l'interdisciplinarité !** » pour vous aider dans ce défi.

Pour être recevable au titre de cet appel, votre projet doit correspondre à un changement thématique, inclure un changement de laboratoire, et s'appuyer sur des collaborations issues de différentes disciplines. Le projet devra permettre l'émergence d'une dynamique interdisciplinaire visible.

L'interdisciplinarité, la prise de risque et le caractère exploratoire seront les critères clefs de la sélection des projets qui sera effectuée par le comité de pilotage de la MITI sous la présidence du Directeur Général Délégué à la Science. Une audition des candidats présélectionnés sera organisée au siège du CNRS (Paris 16^e) en avril 2023.

Le projet doit présenter en 7 pages maximum les motivations pour la mobilité thématique, les verrous à lever, le caractère interdisciplinaire, les collaborations envisagées, les résultats attendus, la méthodologie employée et un budget détaillé pour 3 ans.

Critères d'éligibilité

- Le projet doit être porté par **un chercheur ou une chercheuse titulaire, appartenant à une unité du CNRS** (CR, DR) dont le recrutement est intervenu il y a plus de 8 ans
- Il revient au candidat ou à la candidate d'engager les démarches de mobilité auprès du comité national. Des mobilités déjà entamées depuis moins d'un an sont éligibles.
- La **signature de la directrice ou du directeur d'unité** du porteur ou de la porteuse du projet est requise.

Évaluation des projets

- L'interdisciplinarité, la prise de risque, la rupture et le caractère exploratoire du projet seront les critères clefs pris en compte dans la sélection des projets.
- Les projets sont évalués par un comité scientifique constitué par la MITI et représentant les dix instituts du CNRS. Les lauréats et les lauréates sont individuellement contactés à l'issue de l'arbitrage, soit environ 2 mois après la date limite de dépôt des candidatures.

Modalités financières et de candidature

Les projets seront construits sur 3 ans avec un financement maximum de **50k€ la première année, puis de 10k€/an les deux années suivantes** (soit 50 k€/an pour 2023, 10 k€/an pour 2024 et 10 k€/an pour 2025).

La demande budgétaire ne peut concerner que des dépenses de mission, de fonctionnement (hors équipement informatique et bureautique standard), d'équipement et de prestation de service en lien avec le projet. Aucun financement de ressources humaines ne peut être accordé. A titre exceptionnel, 3 à 6 mois de stages pourront être accordés et devront être explicitement motivés dans la demande.

Le recours aux équipements informatique et bureautique (ordinateurs, nœuds ou heures de calcul, etc.) des laboratoires et/ou des moyens nationaux est recommandé. Exceptionnellement, un financement de ces équipements peut être accordé pour des besoins strictement liés à la conduite du projet, sur argumentaire.

Les crédits destinés à l'exécution du projet, de type subvention d'Etat (SE) doivent être entièrement consommés à la date de la clôture de l'année budgétaire fixée par le CNRS, et ceci quel que soit le moment de la notification. Aucune dérogation ne pourra être accordée.

Les lauréats et lauréates s'engageront à participer à un colloque d'échange, organisé par la MITI en fin d'année 2024.

Il est demandé aux lauréates et lauréats de mentionner le financement obtenu (Ce projet a obtenu le soutien financier du CNRS à travers les programmes interdisciplinaires de la MITI ; *This project has received financial support from the CNRS through the MITI interdisciplinary programs*) dans toute production scientifique et de déposer cette production systématiquement dans une archive ouverte, de préférence HAL.

Calendrier de l'action

- Fin novembre 2022 : lancement de l'AAP
 - 15 février 2023 : clôture du dépôt des candidatures
 - Mi-mars 2023 : sélection des projets pour audition, invitation des porteur et porteuses pour audition
 - Avril 2023 : auditions et arbitrage final
 - Au plus tard début mai 2023 : notification des décisions aux lauréats et lauréates
-

Pour déposer une candidature

Le porteur ou la porteuse du projet doit déposer sa candidature dans l'application Limesurvey. La candidature se fait en deux temps :

1) Inscription au questionnaire

- Cliquer sur le lien suivant :
<https://survey.miti.cnrs.fr/limesurvey/index.php/137613?lang=fr>
- Renseigner vos nom, prénom et courriel
- Vérifier que vous avez reçu un mail automatique d'inscription contenant un lien personnalisé vers le questionnaire (Attention : pensez à regarder dans vos spams et messages indésirables ; cette inscription au questionnaire ne vaut pas candidature à l'AAP. Les adresses gmail rejettent les messages du CNRS, il est donc préférable d'utiliser votre adresse institutionnelle)

2) Candidature

- Cliquer sur le lien personnalisé qui vous a été envoyé dans le courriel de confirmation d'inscription
- Télécharger depuis la page dédiée à cet AAP sur le site de la MITI le formulaire de candidature à compléter
- Remplir toutes les rubriques du questionnaire en ligne (possibilité de le faire en plusieurs étapes)
- Joindre à la fin du questionnaire en ligne, en format pdf, le formulaire de candidature complété et signé par la direction d'unité
- Cliquer sur « Envoyer » à la fin du questionnaire en ligne
- S'assurer de la bonne réception du mail vous informant que votre candidature a bien été enregistrée dans l'application (Attention : pensez à regarder dans vos spams et messages indésirables)

- Si nécessaire, il est possible de modifier l'ensemble des informations renseignées dans le questionnaire ainsi que la pièce jointe jusqu'à la date limite de dépôt des candidatures.

Date limite de dépôt des projets fixée au 15 février 2023 à midi.

Pour obtenir des informations :

[Martina Knoop](#) (responsable scientifiques de l'appel à mobilité) & [Mission pour les initiatives transverses et interdisciplinaires](#)